

## Vous optez pour l'esthétique médicale

### SOYEZ PRUDENTS !

Quelques conseils avant de prendre votre décision...

#### 1. NE PAS CONFONDRE MEDECINE ESTHETIQUE ET CHIRURGIE ESTHETIQUE

Médecine esthétique	Chirurgie esthétique
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Dermatologues</b> → actes non chirurgicaux Exemples : injections, peelings...greffes capillaires, lipofillings (sauf région mammaire)</li><li>- <b>Médecins esthétiques</b> → actes non chirurgicaux Exemples : injections, greffes capillaires,...</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Chirurgiens plasticiens/esthétiques</b> → peuvent tout faire</li><li>- <b>Spécialistes</b> → actes chirurgicaux et non chirurgicaux limités au cadre anatomique de leur spécialité<ul style="list-style-type: none"><li>○ Ophtalmologues</li><li>○ Stomatologues</li><li>○ Maxillo-faciaux</li><li>○ Oto-rhino-laryngologues</li><li>○ Gynécologues-obstétriciens</li><li>○ Urologues</li></ul></li></ul>



Tous les chirurgiens, dermatologues, médecins esthéticiens revendiquent de pouvoir pratiquer des liposuccions.

Après de longues concertations pour élaborer les propositions de loi, nous sommes parvenus à un accord :

- **chirurgiens** : toutes les liposuccions
- **dermatologues / médecins esthétiques** : liposuccions limitées à 1 litre y compris le liquide de l'infiltration (excepté la région mammaire)

Il ne s'agit que de propositions et non de lois.

Dès lors, assurez-vous d'avoir un praticien très compétent car une liposuction importante peut très mal se dérouler !!!

## 2. MEFIEZ-VOUS !

L'esthétique médicale n'est pas un acte anodin et peut s'avérer une intervention très lourde. Des complications et des risques peuvent survenir, le praticien doit vous les expliquer.

### Méfiez-vous...

- de l'exercice médical par un non-médecin sous prétexte qu'il s'agit d'esthétique
- des promotions : il y a toujours des raisons (fin de série, date de péremption...) Exemple : les prothèses mammaires, il existe différentes qualités !!!
- des photos avant/après : beaucoup sont truquées
- des sites internet racleurs
- de certaines cliniques qui emploient des médecins étrangers non inscrits à l'Ordre des Médecins en Belgique. Ils opèrent et disparaissent ensuite dans la nature (aucun recours n'est possible !) Mais la grande majorité des Cliniques sont très professionnelles.
- des lasers de type III, IV et lampes flash : seuls les médecins devraient être autorisés à les utiliser et pas les esthéticiennes !!!
- du rabattage par des esthéticiennes (blanchiment des dents, lasers...)

## 3. COMMENT CHOISIR LE PRATICIEN ?

Aujourd'hui, n'importe quel médecin peut poser n'importe quel acte dans presque n'importe quelles conditions de sécurité, de qualité et d'hygiène en milieu extra hospitalier !!!!

Prenez conseil auprès de votre médecin généraliste... ou avec la société de médecine concernée pour vérifier si le praticien a bien le titre requis et s'il est inscrit à l'ordre des médecins.

### → si médecin esthétique

Société belge de Médecine esthétique

[info@aesthetic-medicine.be](mailto:info@aesthetic-medicine.be) -

### → si dermatologue

Société royale belge de Dermatologie et Vénérologie

[info@dermanet.be](mailto:info@dermanet.be) -

### → si chirurgien

Société royale belge de Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

[info@rbsps.org](mailto:info@rbsps.org) -



Aujourd'hui en Belgique, 400 praticiens sont :

- non reconnus
  - peu ou pas expérimentés
  - peu ou mal équipés
- soyez dès lors très vigilants quant à votre choix !



N'allez pas à l'étranger (Tunisie, Maroc...)

→ pas de contrôle, pas de recours possible, pas d'assurance et en plus, vous ne pourrez pas vous exposer au soleil !

#### 4. SI VOUS FAITES UNE INTERVENTION CHIRURGICALE ESTHETIQUE, ASSUREZ-VOUS QUE LE PRATICIEN QUE VOUS AVEZ CHOISI

Il doit :

- vous propose de vous recevoir pour 1 **consultation préalable** (obligatoire)
- effectue lui-même l'intervention
- laisse un délais **15 jours de réflexion** entre le rendez-vous et l'intervention et vous informe sur
  - o les contre indications
  - o les effets secondaires
  - o les conditions de réalisation
  - o les risques et complications
  - o les soins et le suivi
  - o les alternatives éventuelles
  - o le titre professionnel du médecin qui va opérer



**Le document doit être daté et signé !**